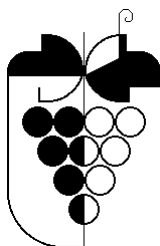


COMMUNE DE PULLY

**Municipalité**

Direction Administration générale, finances et affaires  
culturelles



---

Préavis No 6-2003  
au Conseil communal

**Plan quadriennal des investissements 2003-2006**

**16 mai 2003**

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Historique</b>	<b>5</b>
2.1. Planification .....	5
2.2. Plans des investissements précédents .....	5
<b>3. PROJET - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2003-2006 .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Considérations générales .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Financement.....</b>	<b>9</b>
5.1. Moyens.....	9
5.2. Autofinancement de 1989 à 2002 .....	9
5.3. Projection financière .....	8
5.4. Dette communale .....	9
5.4.1.Evolution de la dette communale.....	12
<b>6. Conclusions .....</b>	<b>13</b>
<b>7. Annexes:</b>	
7.1. Plan des investissements 2003-2006	
7.2. Répartition des investissements	
7.3. Evolution de la dette y compris la dette flottante (comptes-courants)	
7.4. Evolution de la dette consolidée et de la dette par habitant	
7.5. Evolution de la dette par habitant: comparaison dette totale/dette consolidée	
7.6. Evolution de la dette par habitant en francs réels et en francs constants	
7.7. Tableau comparatif de la dette consolidée par rapport aux recettes fiscales courantes	

## Plan quadriennal d'investissements 2003-2006

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le plan quadriennal des prévisions d'investissements qui vous est soumis pour en prendre acte atteint le montant de Fr. 51'738'000.- pour la période 2003-2006 (référence: page 5 de l'annexe 8.1)

L'inventaire des objets portés au plan des investissements correspond aux objectifs fixés par la Municipalité en début de législature.

- Impératifs techniques : Entretien et renouvellement des réseaux, rénovations du patrimoine
- Développement des infrastructures
- Equipement des Monts-de-Pully
- Achat de terrains stratégiques

Toutefois la Municipalité, au vu de l'évolution de la situation financière de la Commune, a fait une analyse approfondie de ce plan des investissements, vérifiant pour chaque rubrique la nécessité de la dépense, son degré d'urgence et son possible étalement dans le temps.

En l'état, elle ne veut cependant pas geler tout investissement, considérant qu'une telle politique a des effets pervers car elle ne conduit qu'à reporter le problème et souvent à faire augmenter la dépense. De plus, il est très difficile ensuite de remettre la machine en route. C'est ainsi qu'en raison des impératifs évoqués ci-dessus, elle n'a pas supprimé de rubriques au plan des investissements.

En revanche, certains objets ont été reportés dans le temps. Il y a lieu de relever aussi que sa marge de manœuvre est restreinte, les crédits déjà votés représentant près du tiers des investissements.

La Municipalité entend poursuivre cette politique restrictive aussi longtemps que la situation financière de la Commune ne s'améliorera pas. C'est donc sur le long terme que les effets s'en feront véritablement sentir avec un retour à un programme de dépenses plus modeste.

On rappellera pour mémoire que le précédent plan 2002-2005 faisait état d'investissements pour plus de 63,7 millions de francs (*réf. : Préavis N° 18-2002*).

Le financement des investissements prévus pour la période 2003-2006 n'est pas assuré. Malgré les résultats contradictoires de ces dernières années par rapport aux projections faites, il paraît peu probable que les comptes d'exploitation des années 2003 et 2004 dégagent une marge d'autofinancement substantielle. En conséquence, comme nous l'avons laissé prévoir ces dernières années, nous devons recourir à de nouveaux emprunts pour financer tout ou partie des investissements inventoriés.

L'analyse annuelle de l'état des finances communales permettra à la Municipalité de préciser ses besoins financiers à court et moyen terme.

## **2. Historique**

### **2.1. Planification**

Le début de la planification systématique des investissements date de 1967. Jusqu'à fin 1983 les plans des investissements étaient quinquennaux. Etant donné les nombreux aléas d'une prévision à long terme, le Conseil communal prit acte, le 7 novembre 1984, d'une révision du plan 1982-1986 et accepta le principe d'une planification financière projetant les investissements en permanence sur les quatre ans à venir.

Depuis lors, la situation financière est présentée chaque année à la Commission des finances et au Conseil communal.

### **2.2. Plans des investissements précédents**

Au 31 décembre 2002, le résumé chiffré des plans des investissements précédents se présentait comme suit:

Périodes	Total des investissements financés
Plan des investissements 1967-1971	Fr. 43'245'394.80
Plan des investissements 1972-1976	Fr. 56'585'566.90
Plan des investissements 1977-1981	Fr. 58'182'369.95
Plan des investissements 1982-1985	Fr. 24'599'235.30
Plan des investissements 1986-1989	Fr. 92'332'747.85
Plan des investissements 1990-1993	Fr. 29'980'780.55
Plan des investissements 1994-1997	Fr. 23'800'206.00
Plan des investissements 1998-2001	Fr. 37'595'540.53
Plan des investissements 2002	Fr. 21'424'319.40
<b>Total général des investissements financés au 31 décembre 2002</b>	<b>Fr. <u><u>387'746'161.28</u></u></b>

Ce total doit cependant être relativisé puisqu'il est constitué de francs d'inégale valeur du fait de l'inflation intervenue de 1967 à aujourd'hui (Fr. 1.-- en 1967 = Fr. 0,33 en 2002).

### **3. PROJET - PLAN DES INVESTISSEMENTS 2003-2006**

Afin que la Municipalité ait toujours en mémoire la ligne directrice qu'elle s'est fixée, une projection sur quatre ans demeure valable puisqu'elle profile des objectifs à un terme suffisamment lointain pour demeurer maîtresse de la situation. Toutefois, sans que cela soit en contradiction avec la règle précitée, la nouvelle planification met principalement l'accent sur les investissements à financer au cours des années 2003 et 2004.

Consciente des difficultés financières de la Commune, la Municipalité entend, comme énoncé sous point 1, maintenir un certain volume d'investissements, mais en les répartissant dans le temps.

Le tableau prend en considération, les investissements indispensables (référence: annexe 8.1.).

Le total des investissements 2003-2006 est ainsi de Fr. 51'738'000.- (référence : page 5 de l'annexe 8.1.).

Ce montant de Fr. 51'738'000.- se décompose comme suit:

Dépenses engagées sur les investissements pour  
lesquels **les crédits sont déjà votés**, selon situation au  
16 mai 2003

Fr. 15'453'000.--

Dépenses d'investissements dont les **crédits doivent  
être votés**

Fr. 36'285'000.--

Les crédits à voter concernent principalement:

1. Les constructions, transf. et rénov. d'immeubles	Fr.	5'750'000.--
2. Les travaux routiers (y c. aménagements urbains)	Fr.	13'040'000.--
3. Nuisances (lutte contre le bruit)	Fr.	250'000.--
4. Informatique (SIGIP)	Fr.	375'000.--
5. Le renouvellement des bassins biologiques de la STEP	Fr.	1'300'000.--
6. Les acquisitions de terrains, immeubles, frais d'études et aménagement du territoire	Fr.	4'500'000.--
7. Les travaux d'assainissements (collecteurs)	Fr.	4'455'000.--
8. Les réseaux des services industriels	Fr.	6'615'000.--



Sur l'ensemble des investissements projetés, il convient de relever que les objets du patrimoine financier totalisent 1,35 millions de francs. D'autres investissements tels que ceux concernant les Services Industriels, la STEP et les collecteurs, totalisant environ 12,5 millions de francs, sont financés par leurs taxes respectives.

#### **4. Considérations générales**

Les objets portés à l'inventaire prévisionnel pour les années 2003-2006 le sont en fonction de leur priorité, des nécessités techniques, ainsi que des moyens financiers à disposition.

Le plan quadriennal 2003-2006 repose donc essentiellement sur les bases suivantes :

- la réalisation des investissements pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés (environ un tiers des investissements prévus)
- la fin de la réalisation du plan de quartier des Alpes
- la réalisation de l'aménagement urbanistique des Monts-de-Pully
- l'entretien et la remise en état des infrastructures: routes, collecteurs ainsi que les réseaux des services industriels;
- la participation financière de notre Commune aux équipements régionaux.

En ce qui concerne les travaux en relation avec le plan de quartier des Alpes, nous vous renvoyons à l'annexe 8.1 (page 6), qui met en évidence ces objets. Il est donc facile de suivre l'évolution et le coût de cet important chantier.

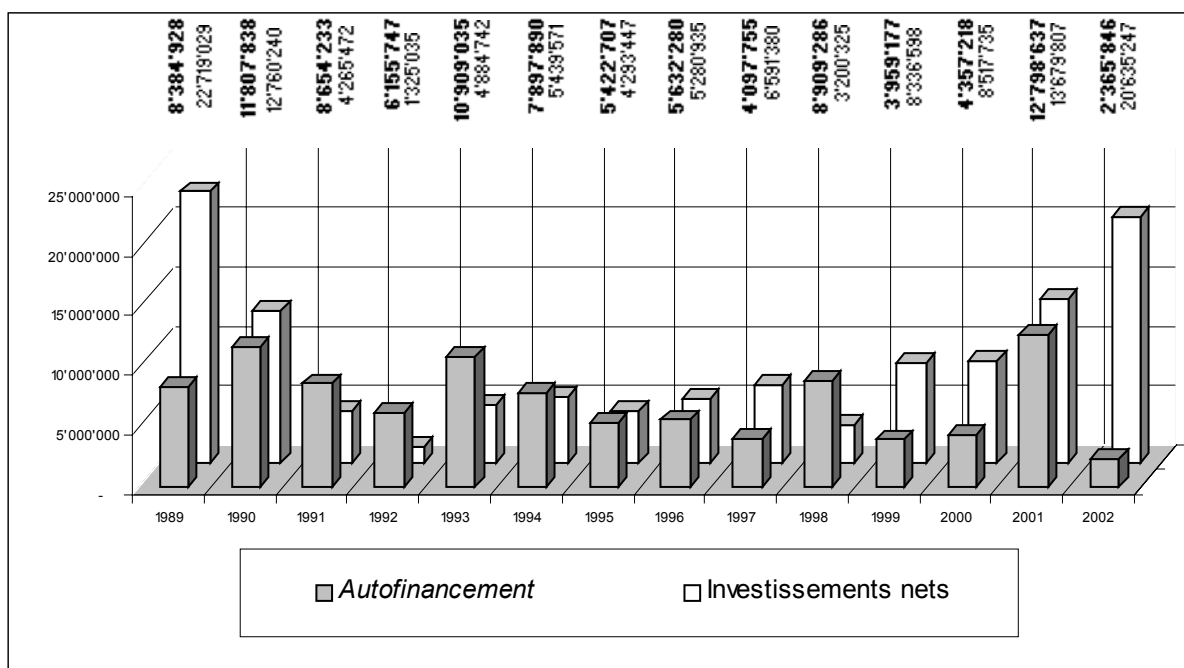
#### **5. Financement**

##### **5.1. Moyens**

Pour assurer le financement des investissements, la Municipalité peut recourir aux moyens suivants:

- l'excédent des produits du compte de fonctionnement. Pour notre projection financière, nous partons de l'hypothèse que seules les futures charges budgétaires de fonctionnement seront couvertes par les recettes;
- la reprise des attributions annuelles aux réserves et les amortissements comptables; ces deux éléments, ainsi que le résultat des comptes, interviennent dans la détermination de l'autofinancement possible;
- les subventions et participations à recevoir;
- la vente de terrains et/ou d'immeubles;
- l'emprunt;
- l'augmentation du coefficient d'impôt.

##### **5.2. Autofinancement de 1989 à 2002**



### 5.3. Projection financière

La projection faite par le biais du budget 2003 démontre que l'autofinancement pourrait diminuer, disparaître, voire être négatif ces prochaines années.

Nous devons donc assurer le financement des investissements inventoriés en recourant à de nouveaux emprunts.

La souscription de nouveaux emprunts a été et sera reportée aussi longtemps que les possibilités de trésorerie nous ont permis ou permettront de faire face à nos obligations financières. Toutefois, l'évolution des taux d'intérêts sur le marché des capitaux peut nous obliger à réagir immédiatement, même si l'urgence d'un emprunt n'est pas démontrée.

L'autorisation d'emprunter -27 millions de francs, dont huit pour conversion d'emprunts et dix-neuf pour emprunts nouveaux- accordée par le Conseil communal, selon le préavis N° 01-2003, n'a été que partiellement utilisée à ce jour, mais le sera certainement complètement avant la fin de l'année pour faire face à nos obligations financières, pour limiter l'utilisation des crédits sur les comptes-courants bancaires et pour financer les investissements en cours.

#### 5.4. Dette communale

Nous reproduisons les statistiques mises régulièrement à jour et dont quelques graphiques, joints en annexes, illustrent l'évolution de la dette communale ces dernières années (référence: annexes 8.3. à 8.7.).

Au sujet de l'endettement tolérable, ou supportable, pour une collectivité publique et ses contribuables, deux théories ont cours:

- une augmentation de l'endettement est concevable dans la mesure où les comptes de fonctionnement peuvent absorber le service de la dette;
- les intérêts débiteurs ne doivent pas dépasser le 10 à 15% du produit des recettes fiscales.

Jusqu'à fin 2001, ces deux critères se sont vérifiés:

- les comptes de fonctionnement ont toujours pu, jusqu'à fin 2001, absorber le service de la dette. Cette couverture n'a été que de l'ordre de 70% au cours de l'année 2002, ce en raison du déficit enregistré;
- par rapport au produit de l'impôt, les intérêts débiteurs ont représenté:

- en 1981	Fr.	2'629'408.90	soit le	9.39	%
- en 1985	Fr.	2'369'735.65	soit le	5.59	%
- en 1990	Fr.	3'519'144.80	soit le	6.68	%
- en 1991	Fr.	4'250'957.70	soit le	7.60	%
- en 1992	Fr.	4'231'266.50	soit le	7.62	%
- en 1993	Fr.	4'076'072.60	soit le	6.80	%
- en 1994	Fr.	4'102'655.20	soit le	6.91	%
- en 1995	Fr.	3'399'041.50	soit le	5.70	%
- en 1996	Fr.	3'502'703.00	soit le	5.63	%
- en 1997	Fr.	4'462'266.25	soit le	6.80	%
- en 1998	Fr.	4'742'458.60	soit le	6.62	%
- en 1999	Fr.	3'223'548.15	soit le	4.66	%
- en 2000	Fr.	3'091'147.60	soit le	4.21	%
- en 2001	Fr.	3'641'766.25	soit le	4.06	%
- en 2002	Fr.	3'673'097.55	soit le	4.26	%

Ces chiffres doivent être pondérés car ils ne tiennent pas compte des intérêts payés à la Commune par les Services industriels pour leurs investissements financés par la trésorerie générale.

A titre d'exemple en 2002, cela représente 150'998.55 francs ; le pourcentage est alors ramené de 4.26% à 4.09% (pour 2002).

#### 5.4.1. Evolution de la dette communale

au cours des dix dernières années:

1993	Fr.	69'760'639.75	soit par habitant	Fr.	4'453.--
1994	Fr.	65'550'553.40	soit par habitant	Fr.	4'142.--
1995	Fr.	68'115'154.55	soit par habitant	Fr.	4'309.--
1996	Fr.	74'309'000.00	soit par habitant	Fr.	4'697.--
1997	Fr.	92'259'000.00	soit par habitant	Fr.	5'828.--
1998	Fr.	74'009'000.00	soit par habitant	Fr.	4'633.--
1999	Fr.	68'957'000.00	soit par habitant	Fr.	4'310.--
2000	Fr.	83'907'000.00	soit par habitant	Fr.	5'252.--
2001	Fr.	83'857'000.00	soit par habitant	Fr.	5'256.--
2002	Fr.	102'207'000.00	soit par habitant	Fr.	6'333.--

*NB : en 1997, la souscription anticipée d'emprunts de conversion (15 mio de francs) a eu pour effet d'augmenter d'autant, mais temporairement, le total des emprunts souscrits.*

(Voir également les graphiques des annexes 8.3. à 8.7.)

Nous l'avons vu ci-dessus, le total de la dette consolidée au 31 décembre 2002 était de 102,2 millions de francs. Elle pourrait atteindre les 121 millions de francs à fin 2003 si les investissements programmés peuvent être réalisés.

Le redimensionnement du plan des investissements est en cours, l'effet de cette volonté politique ne devrait se faire sentir que progressivement. Cela nécessitera certainement de nouveaux ajustements dans les années à venir pour répondre aux impératifs tant techniques que financiers.

## 6. Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Pully

Vu le préavis municipal N° 6-2003 du 16 mai 2003,  
entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

de prendre acte du plan des investissements pour 2003-2006.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2003.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thoney

C. Martin

## 7. Annexes:

- 7.1. Plan des investissements 2003-2006
- 7.2. Répartition des investissements
- 7.3. Evolution de la dette y compris la dette flottante (comptes-courants)
- 7.4. Evolution de la dette consolidée et de la dette par habitant
- 7.5. Evolution de la dette par habitant: comparaison dette totale/dette consolidée
- 7.6. Evolution de la dette par habitant en francs réels et en francs constants
- 7.7. Tableau comparatif de la dette consolidée par rapport aux recettes fiscales courantes